

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1500/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions antérieures par le surveillant général du Lycée de Djibouti

n° 1500/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
30 septembre 1968

Numéro JO  
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro  
10 octobre 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 11 septembre 1968, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures par, M. Edgard Xiste, surveillant général 3e groupe, 9 échelon, indice nouveau 379, en service au Lycée de Djibouti